

Réouverture des déchetteries de Crécy-sur-Serre et de Marle

le 11 Mai 2020



La **crise sanitaire actuelle ne nous permet pas de rouvrir la totalité du service**, faute de disposer de toutes les filières de reprise pour les objets et matériaux déposés et compte tenu de la nécessité d'offrir la plus grande protection possible pour la santé des usagers et de nos agents. Cela nous contraint donc à réguler les accès et limiter les matériaux pouvant être déposés.



Horaires d'ouverture

Du **lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**. Exceptionnellement, les déchetteries sont ouvertes les mardis et jeudis matin.



Consignes d'accès

Pour la sécurité de tous, aucun accès ne sera autorisé sans la réservation et sans prise de rendez-vous préalable. Le port du masque et des gants est obligatoire. Nos agents sont là pour vous accompagner, protégez-les en vous protégeant et en respectant les consignes et les gestes barrières.

La **valorisation des déchets nécessite un tri préalable par catégorie**, merci des respecter cette consigne et de préparer votre venue à la déchetterie de façon à ne pas perdre de temps, afin que tous les rendez-vous puissent être honorés à l'heure. Sur le site, **vous aurez 15 minutes pour vider votre véhicule et nettoyer votre emplacement**. A l'issue de ce créneau, vous serez invité à quitter le site, afin de laisser votre place aux usagers suivants.



Déchets autorisés ou non

Déchets autorisés

- Déchets verts
- Encombrants
- Gravats
- Ferrailles
- Cartons

Déchets autorisés mais faisant l'objet d'une limitation

- Déchets dangereux
(peintures, acides, bases, solvants,...)
- Déchets d'Equipements
Electriques & Electroniques
(machines à laver, frigo, four,...)

Déchets refusés

- Meubles
- Pneus
- Piles
- Huile de vidange
- Huile de friture



Prise de rendez-vous en ligne à partir du 07 mai 2020

- Prendre rendez-vous à compter du 07 mai 2020 en ligne depuis notre site internet : **www.paysdelaserre/actualites/reouverture-des-dechetteries**. Si vous ne pouvez accéder à internet, vous pouvez appeler le 03.23.80.77.22 à compter du 07 mai 2020 pour réserver un créneau.
- Remplir l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case 2, si nécessaire.
- **Respecter strictement l'heure de rendez-vous**, sinon l'accès vous sera refusé.
- Se munir d'un **masque** de **gel hydro-alcoolique**, porter des **gants** et respecter les mesures de distanciation avec les agents. Avant l'entrée sur le site, chacun doit se nettoyer les mains à l'aide du gel en sa possession.
- Préparer sa carte d'identité obligatoire lors de son rendez-vous, à présenter à l'agent sans contact, à travers la vitre de son véhicule.